

COMPTE -RENDU DU 2^{ème} CONSEIL D'ÉCOLE
Ecole Maternelle Louis Pasteur
LUNDI 28 FEVRIER 2022

Présents : Mme Schaeffer (RPS), M. Vix(RTS), Mme Hamouda (Parent d'élève), M. Macrez (Parent d'élève), Mme Nussbaumer-Jonvaux (Parent d'élève), M. Spohr (Parent d'élève), Mme Brulfer (Parent d'élève), Mme Trometer Michèle (Enseignante), Mme Bittendiebel Louise (Enseignante), Mme Hoch Emma (Enseignante), Mme Chevillard-Pradier Anne (Enseignante et directrice).

Les 2 représentants de la mairie sont absents ce jour.

Secrétariat de séance : Mme Brulfer

Ordre du jour

1. Règlement intérieur du conseil d'école (Vote)
2. Protocole sanitaire (détecteurs de CO2, nouveau protocole)
3. Rencontres parents-enseignantes
4. Lectrices
5. Animation Rugby
6. Carnaval
7. Vente d'objets décorés par les élèves

Points Mairie :

8. Ouverture de classe en septembre 2022
 - a) Partage des locaux avec le périscolaire
 - b) Demande d'un poste d'ATSEM
9. Demande de 2 ordinateurs fixes pour les 2 classes non dotées
10. Points en attente :
 - a) Insonorisation des salles de classes
 - b) Végétalisation de la cour
 - c) Ombre dans la cour

La séance débute à 17h30, en abordant d'abord les points concernant la mairie.

On rappelle au préalable le changement du numéro de téléphone pour joindre la directrice : **03.68.98.52.23**.

Points Mairie :

8. Ouverture de classe en septembre 2022

L'ouverture d'une classe supplémentaire est prévue au sein de l'école pour la rentrée de septembre 2022 afin de désengorger les écoles voisines dont les effectifs explosent. Il s'agit d'une classe bilingue. Pour l'heure on ne peut pas connaître les niveaux au sein de cette 5^{ème} classe (petits, moyens ou grands), cela dépendra des inscriptions de la rentrée 2022/2023. On ignore aussi le nombre d'enseignants prévus (2 enseignants à mi-temps allemand/français ou un enseignant unique à double compétence).

L'école maternelle Louis Pasteur alimentant ensuite le cursus bilingue de l'école élémentaire Sainte Madeleine, la question est alors posée par les représentants de parents : pourquoi ouvrir une classe supplémentaire bilingue à la maternelle Louis Pasteur et dans le même temps fermer une classe bilingue à l'école élémentaire Sainte Madeleine ? La directrice explique qu'elle est due au petit nombre d'élèves en section bilingue prévu pour l'année prochaine. Si les années passées ce petit nombre permettait des effectifs confortables pour enseigner, les effectifs prévisionnels ont atteint le seuil de fermeture.

Les représentants de parents s'interrogent sur les raisons de cette baisse. Si les déménagements en sont une cause, le départ en école privée en sont la principale. Est-ce pour s'assurer plus facilement une place au collège dans le privé pour éviter le collège de secteur ? S'il y a davantage de classes bilingues en maternelle avec l'ouverture de la classe supplémentaire à Louis Pasteur, mais s'il y en a moins en élémentaire avec la fermeture d'une classe à sainte Madeleine, cela ne va-t-il pas accentuer la « fuite » dans le privé dès l'élémentaire ?

Les liens GS-CP et école-collège gagneraient à être renforcés, pour dédramatiser les établissements de secteur.

a) Partage des locaux avec le périscolaire

L'ouverture de cette 5^{ème} classe et l'utilisation des locaux par le périscolaire, demandera de résoudre plusieurs questions :

- La salle pour la future classe :

La 5^{ème} classe occupera la salle rose du 1^{er} étage, qui est actuellement la grande salle de garderie. Par le passé, cette salle a été une salle de classe.

- Le stockage du matériel du périscolaire :

Si cette salle rose pourra continuer à être utilisée par le périscolaire, le stockage de son matériel devra être repensé, pour faire place au matériel scolaire dédié à la classe. Les nouveaux placards aménagés pendant les vacances de la Toussaint 2021 dans la salle de jeu pourraient en accueillir une partie.

- Augmentation probable des effectifs du périscolaire

Le périscolaire risque également de voir augmenter le nombre d'enfants qu'il accueille.

- Besoin de couchages supplémentaires en salle de sieste

L'ouverture de la 5^{ème} classe va entraîner une augmentation du nombre d'enfants à l'école, donc une augmentation du nombre de petits qui font la sieste. A l'heure actuelle, la salle de sieste dispose de 32 places, toutes occupées. Avec l'achat de lits supplémentaires, il serait possible d'augmenter sa capacité à 35 places maximum. Mais avec la nouvelle classe le nombre de petits accueillis pourrait être de 50. Il manquerait donc de la place pour une quinzaine de lits.

L'école étant maintenant obligatoire à partir de 3 ans, les parents sont incités à mettre leurs enfants de petite section toute la journée à l'école. Les enseignantes constatent d'ailleurs que rares sont les enfants qui rentrent chez eux pour le déjeuner et très rares sont les petits qui font la sieste à la maison.

Il pourrait être demandé aux parents ne travaillant pas de garder leur enfant (de petite section) à la maison le temps de la sieste. Mais extrêmement rares sont les familles dont un des parents ne travaille pas. Cette solution ne réglerait donc probablement pas le problème.

Pour remédier à ce manque de place dans la salle de sieste actuelle, il pourrait être envisagé de mettre en place des lits supplémentaires « mobiles » dans la salle de petite garderie. Cela suppose qu'il y soit possible d'occulter la lumière pour le temps de la sieste. Cela demanderait également que les ATSEM installent et désinstallent chaque jour les lits, pour que cette salle soit toujours utilisable par le périscolaire en fin d'après-midi.

Cette utilisation de la petite salle de garderie pour la sieste introduit un nouveau problème de place pour le périscolaire pendant la pause de midi.

Par ailleurs, pendant que les ATSEM seront occupés à la mise en place de la salle de petite garderie puis à son rangement pour la garderie, il manquera des ATSEM auprès des enfants.

b) Demande d'un poste d'ATSEM

La question du nombre d'ATSEM attribué est abordée à l'occasion de cette ouverture de classe. Rappelons qu'à ce jour, avec 4 classes, l'école dispose de 3,5 postes d'ATSEM, alors que le minimum souhaitable serait d'1 ATSEM par classe.

Plusieurs points sont à considérer :

La 5^{ème} classe sera située à l'étage. Il y aura donc 3 classes sur 5 à l'étage.

Les déplacements au sein de l'école et notamment dans les escaliers vont être beaucoup plus nombreux (augmentation des allers/retours aux toilettes, des allers/retours en récréation).

Un des principaux rôles des ATSEM est d'assurer la sécurité des enfants pendant ces déplacements. La durée et le temps consacrés par les ATSEM aux déplacements vont forcément s'accroître,

Il apparaît impossible aux membres du Conseil d'Ecole de garantir la sécurité des enfants avec seulement 2 ATSEM à l'étage.

Les discussions amènent donc à constater qu'il faut au moins 3 ATSEM pour assurer ces déplacements sécurisés depuis l'étage.

Par ailleurs, pendant que ces 3 ATSEM assurent la sécurité de ces déplacements, qu'ils gèrent l'habillage et de déshabillage, et qu'ils surveillent les passages aux toilettes, leur absence en classe se fait sentir.

Il est en effet rappelé que les ATSEM ont un rôle essentiel dans l'éveil des élèves, en assistant les enseignantes lors de leurs activités en classe.

En conclusion, le besoin déjà existant en ATSEM auprès des petits va mécaniquement s'accroître avec l'ouverture de la 5^{ème} classe. Or cela ne peut pas se faire au détriment des moyens-grands. Une école maternelle ne peut pas axer toute son attention sur les petits, il apparaît alors aux membres du CE absolument nécessaire d'obtenir la création d'au moins un poste supplémentaire d'ATSEM, sachant que 1 ATSEM par classe serait tout de même le minimum souhaitable pour garantir la sécurité des enfants.

Le conseil de classe a aussi abordé la question de la place à la cantine suite à l'ouverture de la 5^{ème} classe. Cela ne devrait pas poser de problème. Il y aura toujours 2 services (environ 80 places disponibles en deux services de 50/30).

9. Demande de 2 ordinateurs fixes pour les 2 classes non dotées

Actuellement, 3 classes sur 4 ont un ordinateur fixe, soit 3 classes sur 5 à la rentrée 2022. Il manque donc 2 ordinateurs fixes. L'école devrait pouvoir obtenir un 4^{ème} ordinateur fixe pour la classe de Louise sous une quinzaine de jours, mais la classe de Louise n'est pas câblée.

La question est posée par les parents d'élèves, pour savoir si le CPL (qui permettrait de connecter l'ordinateur de

Louise sans câblage spécifique) est compatible avec des enfants en bas âge (potentielles émissions).

Pour information, une campagne de mesures des ondes électromagnétiques liées à la 5G a été menée au mois de février. Les résultats seront prochainement rendus publiques.

10. Points en attente

a) Insonorisation des salles de classes

Demande effectuée depuis juin 2019. Elle n'est pas jugée prioritaire par la mairie pour 2022. L'utilité de la demande se repose suite à l'ouverture d'une 5^{ème} classe, d'autant que la salle attribuée à cette nouvelle classe paraît assez mal insonorisée lors de son utilisation actuelle (échos...).

b) Végétalisation de la cour

Le dossier de demande a été déposé en 2021 par l'école. Il n'a pas été retenu pour l'année scolaire 2022/2023 mais pour 2023/2024. La première réunion de concertation devrait se tenir courant octobre/novembre 2022.

c) Ombre dans la cour

Pour 2022, un seul chapiteau sera mis à disposition par la mairie. Il s'agirait d'une tonnelle fixe de 5m x 5m, appartenant à la ville. L'assemblée regrette qu'il n'y ait pas 2 chapiteaux, comme l'année passée, d'autant plus qu'à la rentrée de septembre il y aura une classe supplémentaire.

Est également demandée l'installation d'une tonnelle/marquise permanente devant l'entrée/la sortie de secours, qui est quotidiennement utilisée depuis 2 ans pour accéder aux classes du bas.

Lors des réunions de concertation pour la végétalisation de la cour, sera ré-exprimé le besoin prégnant d'un préau abritant également de la pluie.

d) Rythmes scolaires

Le vote aura lieu lors du prochain conseil d'école du 23 mai 2022

Il est rappelé que les rythmes de l'école primaire (maternelle + élémentaire) sont de 4 jours et demi.

Depuis 4 ans, un régime dérogatoire est possible. Ainsi, la semaine de classe des écoles primaires de Strasbourg est de 4 jours, comme dans un grand nombre d'écoles en France.

Tous les conseils d'école (maternelles et élémentaires) devront se prononcer sur le maintien de la situation dérogatoire de 4 jours ou le retour à la semaine de 4 jours et demi (lors de laquelle, les journées de classe sont plus courtes et finissent à 15h35, avec classe le mercredi matin jusqu'à 11h20).

A la suite de ces votes, la ville de Strasbourg fera une proposition de rythme scolaire à l'inspection académique, qui décidera alors de l'organisation de la semaine pour les 3 prochaines années.

Vie de l'école :

1. Vote du règlement intérieur au conseil d'école

Le règlement élaboré conjointement par les parents et la directrice a été voté à l'unanimité.

2. Protocole sanitaire (détecteurs de CO2, nouveau protocole)

Depuis janvier 2022, l'école dispose d'un détecteur pour 4 classes. Ce dernier est mobile et les 4 classes se le répartissent par journée tout au long de la semaine. Il apparaît que le détecteur de CO2 ne s'alarme qu'à compter de 1500ppm alors que le seuil d'alerte est de 800ppm. Les enseignantes sont donc toujours obligées d'avoir un œil dessus pendant leur journée de classe. Le taux de CO2 monte très vite, dès 9h15, dans les salles de classe lorsque les fenêtres sont fermées. Il redescend aussi très vite à l'issue de l'aération. Cette aération n'est pas toujours possible pendant la classe et dépend fortement des températures extérieures. Pendant les récréations, cela est fait systématiquement.

L'après-midi, du fait de la sieste des petits, le nombre d'élève en classe est réduit. Les enseignantes constatent alors que le taux de CO2 grimpe moins vite. Par contre, dans la salle de sieste, la ventilation est impossible car les fenêtres ouvertes laissent passer la lumière, le bruit et le froid.

Actuellement le protocole sanitaire est redescendu au niveau 2 :

- La suppression de la barrière de séparation dans la cour de récréation est prévue pour le 7 mars.
- Les parents pourront à nouveau accompagner leurs enfants au sein de l'école à compter du 7 mars, en respectant les mesures d'hygiène en vigueur.
- Si un enseignant est absent, les élèves pourront être accueillis dans les autres classes.

Le conseil d'école en a profité pour aborder la question du remplacement des enseignants absents. Il s'avère que l'inspection académique manque cruellement de moyens de remplacement, malgré les possibilités de recrutement de vacataires. Un représentant de parents fait remarquer que ce manque de remplaçants (formés) est la conséquence de décisions politiques au niveau national. Actuellement, les enseignants remplaçants, qui sont censés pallier les congés maladies, étaient dès septembre déjà tous affectés à des remplacements longs, rendant pratiquement impossible les remplacements courts que nous avons connus ces derniers temps lorsque des enseignantes étaient malades.

3. Rencontres parents-enseignantes

Elles auront lieu très prochainement, les 3 et 4 mars. La durée de l'échange est fixée à 10 minutes, sans les enfants pour que l'entretien soit le plus efficace possible. Si les parents souhaitent une entrevue plus longue, le rendez-vous doit être prévu à un autre moment. Il semblerait que tous les parents qui souhaitaient participer à ces rencontres aient pu obtenir une date, de nouveaux créneaux ayant été mis à disposition (14 et 15 mars).

Il est rappelé que le cahier de suivi des élèves, qui a été remis le 28 février (ou 1^{er} mars au matin), est un document officiel à consulter avec soin, à signer et à rendre aux enseignantes assez rapidement. Il a vocation à suivre la progression de l'enfant tout au long des trois années de maternelle, jusqu'à l'entrée au CP.

Remplir ce cahier de suivi est chronophage, certaines compétences peuvent ne pas avoir été renseignées au moment où l'enseignante a constaté leur acquisition, d'autres peuvent ne pas avoir été évaluées systématiquement alors qu'elles sont déjà acquises par l'enfant. L'intérêt de ce cahier est pour l'élève de voir qu'il progresse et qu'il lui reste des choses à apprendre.

4. Lectrices

Chaque classe a une lectrice (en français). Elles sont membres de l'association *Lire et faire lire*, il s'agit de bénévoles de plus de 50 ans. Chaque groupe de 5-10 enfants bénéficie d'1/2 heure de lecture par semaine.

- Coccinelles et Papillons : Christine le lundi et Anne-Marie le vendredi
- Oursons et Souris : Brigitte le mardi et Patricia le jeudi.

5. Animation Rugby

Un entraîneur du SAR (Strasbourg Alsace Rugby), accrédité par l'inspection académique, a proposé de faire découvrir bénévolement le rugby et notamment ses valeurs, aux élèves, au cours de 3 séances de découverte.

Ces animations auront lieu les vendredis matins, par groupe et étage (les petits du bas, les moyens du bas, les grands du bas, les petits de l'étage, les moyens de l'étage et les grands de l'étage).

6. Carnaval

Le 1^{er} mars les enfants viendront déguisés à l'école. Une animation musique et cotillons est prévue dans la cour de récréation pour faire danser les enfants. L'après-midi, les grands seront rejoints par les CP de Sainte-Madeleine.

7. Vente d'objets décorés par les élèves

Il s'agira de cabas.

8. Autres points abordés

- La directrice a été félicitée pour la circulation de l'information, des parents ont souhaité faire part de leurs remerciements à ce sujet.
- La kermesse est prévue mi-juin. La mairie manque de manutentionnaires pour acheminer les tables et bancs. Il n'est donc pas encore certain de pouvoir en avoir.
- Les sorties vont reprendre.
- Du fait de la gratuité des transports, la ville souhaite que les écoles privilégient la CTS et réduit le budget alloué pour la location de bus lors des sorties scolaires.

Fin de la séance à 19h20.

Anne Chevillard-Pradier
Directrice

Mme Bruleer
secrétaires de séance